

## INTRODUCTION

# L'islam et la Cité, l'Islam dans la cité...

Robert Bistolfi

**P**ar méconnaissance des faits ou choix idéologique, nombreux sont encore ceux qui se refusent à reconnaître que la présence musulmane est une composante forte — désormais inscrite à demeure — de la diversité culturelle des sociétés européennes. Même lorsque cette pérennité est admise, des interrogations demeurent. Elles sont souvent nourries par des stéréotypes anciennement constitués, remontant à l'époque coloniale et plus en amont encore. Elles sont sans cesse réactivées par certains médias sous-informés, malveillants ou avides de sensationnel.

L'islam et la Cité, l'Islam dans la cité... Les deux thèmes regroupent les principales questions que les non-musulmans se posent : la relation de la religion et du politique ; les incompatibilités concrètes de certaines pratiques liées à la culture islamique avec l'état de nos sociétés.

Aider à combler le manque d'informations et, ce faisant, répondre à certaines interrogations légitimes, tel est l'objectif que *Confluences Méditerranée* s'est fixé en consacrant deux numéros spéciaux à ces thèmes.

Dans un contexte de crise sociale où se creusent les inégalités, le refuge dans «l'identitaire» s'offre souvent comme une - mauvaise — réponse. Les conditions ne sont plus réunies qui avaient jadis permis, malgré les incompréhensions croisées et les heurts, d'assurer en moyenne période une intégration satisfaisante des différentes immigrations et composantes de la société française. Qu'on le déplore ou non, le débat identitaire a de beaux jours devant lui.

Le sentiment de rejet éprouvé par une partie de la jeunesse issue de l'immigration peut revivifier chez elle un sentiment plus exclusif d'ap-

partenance musulmane, porteur d'exigences inédites à l'égard de la société d'accueil. Il ne s'agit pas, ce disant, de s'aventurer dans une «islamisation» de la problématique de l'intégration, dont le champ et les déterminants sont infiniment plus larges. Mais il demeure que les conditions d'accueil des musulmans dans nos sociétés sécularisées constituent l'un des volets importants de cette problématique.

Le discours d'exclusion se reflète dans la terminologie : la confusion est fréquente entre immigré, étranger, «clandestin», musulman... ; elle varie en fonction du moment. Fondée sur de prétendues incompatibilités religieuses, la méfiance se focalise sur les deux points suivants.

En tant que religion, l'islam engloberait dans la même approche totalitaire le politique et le religieux : ce faisant, en ignorant la distinction fondamentale de nos systèmes démocratiques entre, d'une part une organisation de la Cité qui dépend du libre choix des hommes, d'autre part des croyances qui relèvent de l'option individuelle, il s'opposerait à une intégration harmonieuse des musulmans dans l'ordre citoyen.

En tant que culture et civilisation, l'Islam serait en outre porteur de valeurs et de traditions trop différentes de celles de la vieille Europe pour que l'on puisse raisonnablement tabler sur la durée afin que les musulmans, sans se renier, se fondent harmonieusement dans la société au même titre que ses autres composantes.

Promouvoir une approche plus sereine exige qu'on réponde aux interrogations et qu'on affronte les préjugés. Chez un grand nombre de personnes, la perception est faussée par l'ignorance des sociétés musulmanes d'aujourd'hui (que le «tourisme du soleil» ne suffit pas — loin de là — à faire mieux connaître) ainsi que par l'ignorance des courants de pensée et des aspirations qui traversent ces sociétés au même titre que toutes les autres. Sur cette absence de connaissance élémentaire, tel ou tel événement dramatique coupé de ses référents — un acte qualifié ici de terroriste, là de résistance — vient renforcer les incompréhensions. On sacrifie au spectaculaire. Intégrisme, fondamentalisme, islamisme, islamique..., les termes sonnent comme autant de menaces diffuses et affectent le jugement. Certains auteurs recourent par facilité à des formules choc, au détriment d'une approche dédramatisée de la diversité des démarches religieuses : qu'on pense au succès d'un ouvrage au titre accrocheur comme *La Revanche de Dieu*. Pour couronner le tout, des visions apocalyptiques du futur sont proposées. Samuel Huntington, dans *Le Choc des civilisations*, prédit ainsi que les conflits de demain se fonderont d'abord sur l'incompatibilité des cultures...

Dans un contexte favorable à toutes les dérives, il s'agit de raison garder. Et d'abord de considérer les faits. Notre premier angle de saisie est celui de sociétés démocratiques fondées sur les droits de l'homme, et de ce fait tenues d'assurer un traitement équitable à la différence culturelle (cette exigence d'équité étant, dans la France républicaine, renforcée par un idéal égalitaire de citoyens capables de dépasser leurs affiliations particulières). L'autre angle est celui d'une construction européenne qui ne peut se désintéresser de ces voisins proches que sont les pays arabomusulmans du pourtour méditerranéen. Plusieurs données sont à prendre en considération.

Le premier fait majeur, déjà souligné, est qu'une partie significative de la population, en France comme dans de nombreux autres pays de l'Union européenne, est de culture musulmane (ce terme, volontairement englobant, renvoie aussi bien à une pratique religieuse stricte qu'à des références islamiques, familiales ou communautaires, inégalement vivantes). En bref, la plupart des musulmans vivent leur relation à l'islam de manière paisible, comme l'un des volets, parmi d'autres, de leur identité. Les statistiques sont incertaines. Mais, ainsi définis, les musulmans présents en Europe et appelés dans leur immense majorité à y demeurer, dépassent largement les dix millions de personnes.

Or, au sein de l'Union européenne, les cadres normatifs de l'accueil, la relation entre l'Etat et les religions, l'approche de la diversité culturelle... sont variés. Mais tous les systèmes sont également soumis à questionnement. Par leur nombre et par le caractère inédit de certaines des questions qu'ils posent, les musulmans obligent à un réexamen des approches. Qu'ils soient fondés au départ sur l'insertion communautaire, l'assimilation ou l'intégration (tous concepts à préciser et manipuler avec précaution), les «modèles» nationaux connaissent tensions et remises en cause. Pour chacun d'eux, s'impose un retour autocritique sur des institutions ou des conceptions dont l'apparente supériorité se fonde, partiellement au moins, sur les aléas de l'histoire nationale ou les simples évidences de l'habitude. Cet examen s'impose d'autant plus qu'au sein de l'Union la concurrence ne concerne pas seulement l'économie, elle porte aussi sur les systèmes sociaux et sur leur capacité à assurer, à la fois, une réduction des inégalités sociales et une intégration pacifiée de la diversité culturelle. Dans cette «compétition de progrès», le modèle républicain et laïque français n'est certes pas le plus mal placé. Encore faut-il le confronter à des démarches qui, ailleurs, pour avoir été sensiblement différentes, n'en sont pas moins légitimes. Et ne pas se refuser à un *aggiornamento* qui, sans toucher à l'essentiel de ce qui fonde le projet laïque, permettrait de sur-

monter certaines des incompréhensions qu'il suscite.

Le second fait majeur est d'ordre géostratégique: avec les élargissements programmés de l'Union européenne, et des relations avec la Russie qui relèvent d'une autre problématique, la «politique de proximité» de l'Europe ne concerne plus, aujourd'hui, que ses voisins du sud et de l'est de la Méditerranée. Les enjeux en sont multiples et bien connus. S'agissant des seuls thèmes abordés ici, il convient de rappeler que la Conférence de Barcelone et les Accords bilatéraux déjà négociés ou en cours de négociation font à juste titre de la culture un des volets essentiels du partenariat euro-méditerranéen. Dans le cadre de ce partenariat culturel, une place importante est à son tour faite au dialogue entre les religions. On peut s'interroger sur les modalités de ce dialogue et sur sa portée, mais il est symptomatique que la Déclaration de Barcelone y fasse une référence explicite, indiquant par là que ce qui se joue dans la relation Nord-Sud en Méditerranée dépasse très largement le domaine de la seule coopération économique, des échanges commerciaux ou de la politique sécuritaire stricto sensu.

L'approche — jusqu'à ce point — s'est située du côté d'une Europe confrontée à la nouveauté interne du fait musulman et à ce qu'elle considère comme des menaces diffuses sur son flanc méditerranéen. Les évolutions à l'intérieur de la sphère musulmane elle-même sont le plus souvent négligées ou instrumentalisées. Or, il s'agit là du troisième fait majeur à prendre en considération. Les interrogations et les évolutions doctrinales que connaît la pensée islamique traduisent toutes, considérées ensemble, un intense effort de réflexion pour affronter les défis du monde moderne en puisant dans une tradition purifiée l'énergie d'un renouveau. Renouveau cultuel, culturel et — pour certains — politique. Ainsi, d'un penseur à l'autre, d'une école à l'autre, la référence à une même révélation offre des conclusions riches de différences. De même sont diverses et contradictoires les évolutions sociétales des pays musulmans : cette diversité, ancienne, allant de constructions laïques plus ou moins consolidées à des restaurations néo-fondamentalistes, s'oppose à la vision réductrice de sociétés qui seraient uniformément régies par une loi religieuse fermée. Le «droit des personnes» — pour ne citer que ce dossier sensible — relève de dispositifs juridiques très divers, de la Tunisie façonnée par les réformes de Bourguiba à l'Arabie saoudite wahhabite, en passant par le Maroc où le nouveau souverain vient d'annoncer une réforme du statut de la femme...

Sur cette toile de fond, les articles proposés l'ont été avec une préoccupation principale, celle d'associer dans un même dossier de réflexion des chercheurs, des militants, des responsables politiques, des intellectuels en mesure d'offrir, ainsi réunis, une information et des analyses diversifiées. La vigueur polémique de certains textes montre que le sujet touche à des enjeux essentiels. Notre espoir, à *Confluences*, est que le dossier sera utile à tous ceux qui tablent sur l'usage de la raison pour sortir des affrontements identitaires et consolider le socle des valeurs partagées.

Les textes s'ordonnent autour de quatre axes : une réflexion sur l'aptitude du modèle laïque français à intégrer «le fait musulman» ; une illustration de la diversité doctrinale des intellectuels musulmans ; une présentation des structures d'accueil de l'islam et des musulmans dans quelques pays de l'Union européenne ; une analyse de diverses expériences — des ruptures séculières aux réformismes religieux — dans les principaux pays musulmans de la Méditerranée.

Le présent *Confluences* regroupe des textes relatifs aux trois premiers thèmes. Le prochain numéro présentera un panorama des évolutions au sud et à l'est de la Méditerranée (voir sa présentation dans l'encadré page suivante).

Peut-on conclure sans évoquer une question sous-jacente aux thèmes abordés, celle de l'émergence lente, sinueuse, difficile, d'un Islam européen aux traits originaux ? En raison de la diversité d'origine des musulmans européens, de leur accès direct aux valeurs et aux méthodes de la modernité critique, l'atout majeur ne serait-il pas pour l'Islam de renouer ici, dans l'Union, avec l'élan créateur qui fut le sien, accueillant au dialogue critique avec la raison ? Contre les blocages dogmatiques, ne pourrait-il devenir un des éléments actifs du mouvement qui, dans de nombreux pays musulmans, agit depuis longtemps déjà dans ce sens ?

Mohamed Arkoun a déclaré un jour : «*Je lutte pour faire surgir un "nous" historique ouvert au-delà des "identités" illusives et des consciences "communautaires" emmurées dans de fausses authenticités.*» Cette phrase aurait pu être dite par un Jacques Berque, et pourrait l'être par un Alfred Grosser : elle affirme que l'Universel ne peut être atteint que par un dépassement autocritique de toutes les traditions. Elle définit une obligation pour tous ceux qui récusent les faux prophètes de l'affrontement inéluctable des cultures.

*Robert Bistolfi*

---

Sous le titre : «**Politique et religion en pays d'islam**, Diversités méditerranéennes», le prochain numéro de *Confluences* (n°33) s'attachera à mettre en évidence les évolutions du couple «Pouvoir politique - Pouvoir religieux» dans les principaux pays de la région. A la lumière de l'histoire, seront examinées les expériences de rupture par rapport à un ordre sociétal antérieur supposé conforme aux exigences de l'islam.

Dans les cas turc et tunisien, cette rupture est suffisamment ancienne pour permettre une analyse de ses effets dans le temps, y compris des spécificités développées par la contestation de forme religieuse dans ce nouveau cadre, inédit en pays d'islam. Au-delà des refus affichés de l'ordre séculier existant, l'affirmation religieuse peut-elle être aussi l'expression d'aspirations politiques et sociétales modernes, voire démocratiques, qui seraient à décrypter ?

D'autres cas feront aussi l'objet d'analyses, en particulier lorsque l'Etat a été amené, explicitement ou implicitement, à passer des compromis dans le champ culturel avec les «religieux» pour préserver le pouvoir politique établi. A des titres divers, les expériences égyptienne, algérienne, marocaine... seront abordées.

Comme pour le présent volume, des auteurs de formation et d'orientation diverses seront réunis dans ce second numéro de *Confluences*, à paraître en mars 2000. Sans prétendre à l'exhaustivité, impossible dans le cadre trop limité de l'exercice, cette diversité devrait éclairer les évolutions en cours. Les auteurs seront : Nabil Abdel Fattah, Yadh Ben Achour, Burhan Ghalioun, Nilüfer Göle, Smaïl Goumeziane, Abderrahim Lamchichi, Pierre-Jean Luizard, Jean Marcou, Saïda Rahal-Sidhoum, Semih Vaner...

---

# L'accueil de l'islam en France et la laïcité

Michel Morineau

*Si l'on s'en tient aux observations de la vie quotidienne, la France laïque de l'an 2000 n'est pas très disposée à accueillir l'islam favorablement ! Les institutions comme les citoyens sont pour le moins réticents !*

Aucune autre religion ne suscite en ce moment de réactions aussi passionnelles : la prudence, au mieux, mais plus souvent la méfiance, la suspicion, pour ne rien dire de l'hostilité haineuse pure et simple, sont fréquemment observées dès que le mot «islam» est prononcé. Chacun y va de sa pseudo-connaissance du sujet, pour affirmer, péremptoirement, que cette religion est inapte — sauf complète transformation — à vivre en société démocratique, a fortiori laïque ! Les milieux laïques traditionnels ne sont pas en reste et ils se lèvent en rangs serrés quand l'islam montre le bout du voile : il fait peur, il est une menace pour les institutions ! Au seuil de l'an 2000, être citoyen de confession musulmane c'est appartenir à ces catégories de populations qui subissent les discriminations ordinaires destinées à ceux qu'on ne veut pas intégrer tels qu'ils sont ! Des exceptions nombreuses pourraient, certes, nuancer ce constat choquant pour des laïcs convaincus, mais elles seraient de toute façon insuffisantes pour renverser une tendance lourde de l'opinion.. pour le moment!

## Le poids de l'histoire

Les rapports historiques de notre pays et de ses gouvernements successifs avec l'islam et les pays musulmans, tels qu'ils furent vécus au travers de ses relations ancestrales avec l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, permettent sans doute de comprendre — à défaut d'excuser — pourquoi l'islam est si mal venu sur le territoire français métropolitain.

La France s'est voulue — et a été — «une grande puissance musulmane», comme on disait alors, échafaudant au gré des circonstances historiques des «politiques musulmanes», qui ont beaucoup influencé le style et la stratégie des rapports réciproques<sup>1</sup>. Elles n'ont pas été, peu s'en faut, des politiques «en faveur des musulmans» mais beaucoup plus prosaïquement des séries de précautions prises vis-à-vis des réalités musulmanes pour satisfaire aux exigences de la politique française, intérieure (agricole et économique) et extérieure (rapports avec l'Angleterre) du temps de «l'empire». En fait, la politique musulmane (et algérienne en particulier) a toujours été partagée entre deux volontés. La première volonté est celle de la métropole ; elle est souvent favorable à une certaine autonomie politique et religieuse de l'outre-mer (le «royaume arabe» de Napoléon III, le décret de 1907, l'envoi en Algérie d'administrateurs libéraux comme Violette à la fin de la IIIe République, la politique marocaine de Lyautey, le statut conféré à l'Algérie en 1947, etc.). S'y oppose, la seconde volonté, celle des colons et du lobby colonial de Paris qui ont tout fait pour torpiller les décisions des premiers comme en atteste l'exemple de l'application de la législation laïque à l'Algérie<sup>2</sup>. Pour faire bonne mesure, n'oublions pas non plus l'attitude hostile de l'Église catholique à l'époque, qui s'appuyait sur un important réseau de missions et sur des administrateurs complaisants pour contrecarrer sur le terrain la politique laïque de la métropole.

En 1948 en conclusion d'une importante étude sur l'Union Française et la laïcité réalisée pour la Ligue de l'enseignement<sup>3</sup>, Pierre-Olivier Lapie (ancien ministre et ancien Gouverneur du Tchad) déclarait sans ambages : *«Nous touchons là le fond du problème, qui est peut-être à la base même du malaise dans l'Union française : ce divorce entre la France républicaine et la majorité de ceux qui la représentent dans les territoires de l'Union. Or les masses indigènes n'ont pas d'autres moyens de juger la France qu'à l'appréciation des actes que l'on commet en son nom. (...) Tâchons de faire jouer les forces de l'idéal laïque contre tels partis ou tels hommes dont nous dénonçons les manœuvres ou les actes anti-laïques, anti-démocratiques»*.

La politique musulmane de notre pays a donc été constituée dans un constant rapport de force entre des volontés politiques divergentes, par une succession protéiforme de positions, de propositions et de dispositions concrètes — animées par une pléiade d'institutions officielles aujourd'hui disparues. L'épisode de la Grande Guerre qui permit de constater — avec soulagement pour les responsables français — la loyauté des populations musulmanes d'Afrique du Nord eut pour conséquences, au début des années 1920, la création de l'Institut musul-



man et l'édification de la Mosquée de Paris, largement financée — et sans état d'âme — sur fonds publics, pour prix du sang versé dans les tranchées (Herriot, Président du Conseil, s'en expliqua clairement à la Chambre). On peut dater de cette période «l'inscription de l'islam dans le champ de la République Française», inscription promise, contre toute attente, à un bel avenir. Quatre-vingts ans plus tard, les indépendances réalisées, l'islam est devenu la seconde religion «de la métropole», mais elle est toujours une religion «exogène».

Cette analyse historique — à peine esquissée ici — invite à raisonner, pour l'avenir, en toute responsabilité sur un autre registre, respectueux — enfin ! — des musulmans et de l'islam. Car les problèmes du culte musulman se résument à ce constat : égalité de droit avec les autres cultes mais inégalité de fait dans les applications.

### **L'islam a besoin qu'une confiance réciproque s'instaure**

Les enseignements à tirer de cette longue, douloureuse et chaotique histoire concernent en premier lieu la société française et ses gouvernants ; il est temps de démontrer que la laïcité n'est pas ce qu'on a laissé faire en Algérie et ailleurs ; il est temps de prouver qu'en terre laïque l'islam peut s'intégrer sans injonction assimilationniste (qui l'obligerait à renoncer à tout ou partie des dispositions de son culte) et a fortiori sans réminiscence de l'impérialisme (qui le tenait en position d'infériorité). Faire cette démonstration est la condition première pour qu'en retour les musulmans puissent vivre la laïcité — ainsi mieux comprise — en toute confiance (comme les catholiques l'ont progressivement vécue à partir de 1905), qu'ils puissent la comprendre dans la situation de culte minoritaire, non comme une fatalité du destin mais comme un espace de liberté. C'est aussi la condition pour exiger fermement en retour qu'ils se conforment aux règles de la laïcité. En réalité le processus est déjà amorcé depuis quelques années mais il est souffreteux ; il peine, de petits progrès en petites régressions ; il bute sur de nombreux obstacles et, s'il ne s'est pas interrompu, c'est bien parce qu'il y a des bonnes volontés des deux côtés qui y ont veillé. Non sans peine !

Pourquoi est-il si difficile d'être citoyen français et d'exercer ses droits religieux quand on pratique la confession musulmane ? Est-ce une question de laïcité ? Et pourquoi faut-il se soucier d'intégrer l'islam dans les dispositions légales qui régissent en France la séparation des Eglises et de l'Etat ?

La France ne s'est jamais distinguée par la chaleur de son accueil aux

migrants ! Les ressortissants des pays du Maghreb ont été logés à la même enseigne que les Polonais et les Italiens au début du siècle, ou plus tard les Espagnols et les Portugais. Mais pour les ressortissants d'Afrique du Nord l'affaire a été compliquée et aggravée comme on vient de le voir par l'histoire des relations franco-arabes, par la colonisation et les conditions de la décolonisation.

L'installation définitive des populations de l'Afrique du Nord est un fait capital dans notre histoire récente. La prise de conscience par l'opinion publique française et par les originaires du Maghreb eux-mêmes, il y a tout juste une vingtaine d'années, qu'il n'y avait plus de raison de parler d'une «émigration de passage» avec perspective de retour au pays, a profondément transformé le regards des uns sur les autres. Sur fond de crise sociale et de chômage — dont ces populations sont les premières victimes —, apparaissent au tournant des années 75 les premiers signes visibles des pratiques culturelles musulmanes. Elles revendiquent l'islam comme religion à part entière, à pratiquer au grand jour en sortant de la clandestinité, des caves et des garages ; elles l'utilisent comme «marqueur identitaire», d'autant plus activement que l'absence de considération fait partie du vécu quotidien de l'émigré maghrébin — l'humiliation est un puissant vecteur de revendications identitaires. L'heureuse décision du gouvernement de gauche de 1981 d'élargir aux étrangers la création d'associations loi de 1901 n'a pas peu contribué à la visibilité de l'islam. Cette mesure était attendue et les émigrés s'en sont bien emparés en créant de nombreuses associations culturelles et culturelles musulmanes. Mais dans le même temps, à l'étranger, l'islam s'est manifesté par des événements souvent tragiques, de nature à effrayer des citoyens français qui ont gardé confusément la mémoire des guerres de religion et de l'obscurantisme religieux : les images de l'Iran, de l'Afghanistan, du Soudan, puis l'horreur de l'Algérie, auxquelles pour faire bonne mesure il faut ajouter celles de la désespérance des banlieues françaises, des attentats dans le métro, de la démesure des affaires de voile, et des revendications religieuses de jeunes plus nombreux à s'engager dans une certaine forme de «ré-islamisation» de leur vie, etc. ont contribué à établir l'équation désormais bien connue : islam = islamisme = intégrisme = intolérance = terrorisme. Donc rejet !

L'ignorance générale des fondements de l'islam, et plus largement de la civilisation arabo-musulmane, la surenchère des médias manipulateurs (souvenons-nous de la Marianne voilée en couverture d'un *news*

*magazine* à la fin des années 70 !), qui ne sont guère informés et souvent ouvertement hostiles, l'emballement du racisme... toutes ces données cumulées dans un laps de temps court — à peine vingt ans — ont suffi pour convaincre l'opinion que l'islam est incompatible avec la démocratie, la laïcité, la liberté de conscience, la liberté de la femme... et dangereux pour la paix sociale... Bref, une religion «d'indigènes et de barbus», incompatible avec une existence paisible dans une société occidentale. Il est vrai que des écrits musulmans radicaux ont accrédité cette idée et il y a encore des attitudes qui trahissent chez les musulmans de France leurs sentiments méfiants, voire hostiles à la laïcité, à la démocratie et à la république.

Cette représentation et la réalité complexe qu'elle recouvre concerne quelque 4 à 5 millions de personnes en France et un peu plus du double en Europe. Il est donc impossible de l'occulter d'autant que les originaires du Maghreb ne sont pas seulement musulmans, ils appartiennent aussi au prolétariat et aux classes sociales défavorisées de la société française. Il est donc grand temps de changer «l'actuelle politique musulmane de la France» au profit d'une véritable politique d'intégration qui n'exigera plus de ces citoyens français, ou appelés à le devenir rapidement, «d'être moins musulmans pour être plus citoyens», qui leur donnera toute leur place sur les listes électorales — en position d'éligibilité ! — qui ne les frappera plus d'incapacité à la nationalité parce qu'ils militent dans une association culturelle et, bien entendu, qui leur donnera en même temps — et pas à la place — les mêmes facilités de logements, d'emplois, etc. qu'aux non-musulmans. Il conviendrait tout simplement que ces politiques publiques soit laïques !

Au fond, le paradoxe est bien que la laïcité n'est ici nullement en cause ; il faut même réaffirmer une bonne fois pour toutes que la législation laïque française est satisfaisante en l'état, qu'il n'y a pas lieu d'y toucher et que les musulmans avertis, dans leur très grande majorité, l'adoptent telle qu'elle, dès lors qu'elle est appliquée correctement. La faire appliquer avec l'état d'esprit bienveillant dont Aristide Briand faisait preuve au moment où il défendait la loi de 1905 à l'Assemblée, voilà l'enjeu ! On suppose bien qu'il y faudra un certain courage politique eu égard à l'état de l'opinion mais ce courage politique sera salutaire non seulement pour intégrer l'islam dans la république et les musulmans dans la citoyenneté, mais aussi pour préserver la laïcité elle-même des risques de dérives dogmatiques et/ou nationalistes que ces problèmes

mal résolu lui font courir. Le manque de mosquées, le besoin de formation et l'insuffisance des imams français, les financements étrangers, les difficultés de la vie quotidienne à propos du jeûne du Ramadan, des prières, de l'abattage rituel, de l'inhumation, les difficultés de la représentation à tous les niveaux, le retard des aumôneries musulmanes dans les établissements publics (écoles, hôpitaux, prisons, armée...), etc. , pas un seul de ces problèmes qui ne puissent trouver dans la législation laïque actuelle une réponse satisfaisante au regard des textes et de leur philosophie<sup>4</sup>.

On l'aura compris, le rétablissement de l'islam et des citoyens français de confession musulmane dans une égalité de fait vis-à-vis des autres religions est une question de mentalité, une question politique et non une question théorique ou théologique liée à une prétendue «incompatibilité» avec la laïcité. Le climat serait apaisé si une volonté politique déterminée faisait appliquer les lois laïques avec la bienveillance qui convient — ce qui n'exclut pas la fermeté et les vérifications légales — et il ne serait pas plus difficile d'être citoyen français de confession musulmane que citoyen français de confession catholique ou agnostique. L'islam n'a pas besoin d'un traitement particulier, il a besoin qu'une confiance réciproque s'instaure, ce qui encore une fois n'implique pas le laxisme. Les musulmans pourraient y aider eux-mêmes, par leur attitude et leurs écrits, en se portant garants de leur adhésion à la législation laïque et en s'en faisant eux-mêmes les propagandistes dans leurs milieux.

### **L'islam comme enjeu politique**

Pour terminer, examinons pourquoi l'islam représente aussi un enjeu de politique extérieure et intérieure pour la société française.

L'enjeu extérieur est évident. Il pourrait s'énoncer sous la forme d'une double espérance : la France est le seul pays avec le Portugal où la séparation effective des Eglises et de l'Etat, ainsi que la neutralité de ce dernier, repose sur la reconnaissance de l'égalité juridique des cultes (aucun culte n'est privilégié et par conséquent tous les cultes sont égaux en droits et en devoirs — art.2 de la loi de 1905). Cette disposition est peut-être ce qui fait la spécificité du «modèle français» : l'Etat s'abstient de juger le fait religieux et refuse d'établir une différence entre les cultes. Dans l'autre sens, les religions doivent s'abstenir de toute intervention dans la sphère politique et dans l'Etat. Réussir l'intégration de l'islam dans une société sécularisée, à égalité de droit avec les «religions histo-

riques» du pays, pourrait être un atout non négligeables dans une politique euro-méditerranéenne où la France serait influente et crédible justement parce qu'elle montrerait concrètement qu'elle a rompu avec certaines pratiques, en rendant toute sa place (et rien que sa place) à l'islam de France. Cet enjeu de politique extérieure aurait en tous les cas l'avantage de changer l'image de la laïcité aux yeux des populations du sud de la Méditerranée qui la considèrent toujours comme l'instrument de l'anti-religion.

L'autre espérance pourrait s'énoncer ainsi : un islam de France établi en confiance, vivant avec sérénité son implantation dans une société sécularisée, ne serait-il pas plus à l'aise pour rechercher les voies de son adaptation à la «modernité» et ne ferait-il pas ainsi école pour les sociétés musulmanes ? Peut-être ! L'expérience réussie d'un islam européen bien intégré dans nos cultures politiques démocratiques ne serait pas sans conséquences, là où l'islam est dominant. Cela ne dépend évidemment que des musulmans européens mais la laïcité en France — ce ne serait pas là le moindre de ses mérites — pourrait y aider en créant les conditions de cette évolution.

Quelles seraient ces conditions ? J'en vois deux pour le moment. Tout d'abord un effort de connaissances : s'intéresser à l'islam dans ses différentes dimensions (historiques, théologiques, culturelles...) et être attentif aux évolutions différenciées dans les pays où il est majoritaire. Ensuite, dialoguer. Dialoguer fermement mais dialoguer sur les bases de la laïcité, partout où c'est possible, localement et sans exclusive, avec ceux qui le veulent car il ne nous appartient pas de «faire le tri» entre les musulmans et les islams fréquentables et ceux qui ne le seraient pas. Mais dialoguer avec un objectif clair : rompre l'isolement des individus et de leurs associations et s'engager dans l'éducation à la démocratie, dans des projets civiques communs, former finalement des consciences autonomes sans lesquelles il n'est pas de destin politique commun possible à la communauté des citoyens assemblés dans la cité. «L'accueil laïque de l'islam» dispose là de sa méthode qui est en même temps une belle ambition pour la République !

Michel Morineau est directeur des Etudes et des Recherches à la Ligue de l'Enseignement et secrétaire général du Cercle Condorcet.

## Notes :

1. Voir sur tout cet aspect historique l'excellente étude de la revue Monde arabe-Maghreb-Machrek, n°152, avril-juin 1996.

2. La loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 prévoyait, article 43, que «des règlements d'administration publique détermineraient les conditions dans lesquelles la loi serait applicable à l'Algérie et aux colonies». Pour l'Algérie, l'application fut faite par le décret du 27 septembre 1907. Celui-ci précisait que son application serait faite par des règlements d'administration publique, c'est-à-dire par le gouverneur général et le préfet. En fait, les gouverneurs généraux estimèrent que «l'intérêt supérieur de notre domination exige que nous conservions une action directe sur le fonctionnement du culte...». Cette action doit s'exercer notamment par la «nomination du personnel» (cité par l'historien Ageron). Le statut de l'Algérie, voté en 1947 (loi du 21 septembre 1947), aurait dû mettre fin à cette situation inégale ; en effet, son article 56 dit expressément : «L'indépendance du culte musulman à l'égard de l'État est assurée, au même titre que celle des autres cultes dans le cadre de la loi du 9 décembre 1905 et du décret du 27 septembre 1907. L'application de ce principe, notamment en ce qui concerne l'administration des biens habbous, fera l'objet de décisions de l'assemblée algérienne... Les grandes fêtes musulmanes... sont déclarées fêtes légales en Algérie». Mais l'Assemblée algérienne, inspirée par le lobby colonialiste d'Alger et de Paris, laissa les choses en l'état.

3. La Ligue de l'enseignement, fondée en 1866, est une association d'éducation populaire. La laïcité est sa référence ; elle y est toujours pensée, repensée, défendue, promue et enseignée. Elle n'est pas l'unique lieu de toutes les initiatives laïques mais elle est incontestablement considérée comme leur centre historique. Elle a activement contribué à la mise en place des lois sur l'école et sur la séparation des Églises et de l'État.

4. Voir en particulier sur cet aspect le livre d'Alain Boyer : L'Islam en France, PUB, 1998, 370 p. ainsi que le rapport Laïcité et Islam, Rapport de la Commission de la Ligue de l'enseignement, tirage interne, novembre 1998.